Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Scented Oil Air Freshener - Vanille

Forme du produit : Mélange

Code du produit : ESAB15A (190105) – Vanille (#209418)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Assainisseur d'air à l'huile parfumée.

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
richard.paquet@impex.fr - www.impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Méthode de calcul Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412 Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

29/06/2018 FR (français) 1/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS0

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH208 - Contient Allyl-3cyclohexylpropionate, D-Limonène; (R)-p-Mentha-1,8-diene, Alcool

méthoxybenyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|------------|---|
| 3-methoxy-3-methylbutan-1-ol | (N° CAS) 56539-66-3 (N° CE) 260-252-4 | 0 - 70 | Eye Irrit. 2, H319 |
| Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE | (N° CAS) 123-92-2 (N° CE) 204-662-3 (N° Index) 607-130-00-2 | 0.3 - 1.5 | Flam. Liq. 3, H226 |
| Octahydro-2H-1-benzopyran-2-one | (N° CAS) 4430-31-3 (N° CE) 224-623-4 | 0.3 - 1.5 | Eye Dam. 1, H318 |
| Vanilline | (N° CAS) 121-33-5 (N° CE) 204-465-2 (N° REACH) 01-2119516040-60 | 0.3 - 1.5 | Eye Irrit. 2, H319 |
| α,α-dimethylphenethyl butyrate | (N° CAS) 10094-34-5 (N° CE) 233-221-8 | 0.03 - 0.3 | Aquatic Chronic 2, H411 |
| Allyl-3cyclohexylpropionate | (N° CAS) 2705-87-5 (N° CE) 220-292-5 (N° REACH) 01-2119976355-27 | 0.03 - 0.3 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |

29/06/2018 FR (français) 2/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

| Allyl Hexanoate | (N° CAS) 123-68-2 (N° CE) 204-642-4 (N° REACH) 01-2119983573-26 | 0.03 - 0.3 | Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412 |
|-------------------------------------|--|------------|---|
| D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene | (N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 | 0.03 - 0.3 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| Undecan-4-Olide | (N° CAS) 104-67-6 (N° CE) 203-225-4 (N° REACH) 01-2119959333-34 | 0.03 - 0.3 | Aquatic Chronic 3, H412 |
| Ethyl acetate | (N° CAS) 141-78-6 (N° CE) 205-500-4 (N° Index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46 | 0.03 - 0.3 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| Allyl heptanoate | (N° CAS) 142-19-8 (N° CE) 205-527-1 (N° REACH) 01-2119488961-23 | 0.03 - 0.3 | Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412 |
| Alcool méthoxybenyle | (N° CAS) 105-13-5 (N° CE) 203-273-6 (N° REACH) 01-2120740564-55 | 0.03 - 0.3 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 |
| Tridec-2-enenitrile | (N° CAS) 22629-49-8 (N° CE) 245-142-6 | 0.03 - 0.3 | Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) |

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un avis médical. Garder

au calme.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement avec du savon et beacucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et

chaussures contaminés. Si les symptômes persitent, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer précautionneusement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si les irritations persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Surveillance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Voir ci-dessus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux

circonstances envrionnantes et du local. Mousse résistante à l'alcool. Brouillards d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car il pourrait disperser et propager le feu.

29/06/2018 FR (français) 3/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation elle-même, des produits de combustion, des gaz résultants du Monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés (fumée).

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

 Assurer une ventilation adéquate. Conformément aux bonnes pratiques de fabrication, ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements complets de protection et un appareil respiratoire autonome.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser en contact du sol, des eaux de surface et souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et collecter les déversements avec une mattière absorbante non-combustible (par exemple du sable, de la terre, de la terre de Diatomée, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour élimination selon les exigences réglementaires locales / nationales (Voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13 pour des informations complémentaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux.
 Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau en tant que tel.

De bonnes habitudes d'hygiène personnelle devraient être suivies. Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des flammes nues.

Toujours respecter les bonnes pratiques de nettoyage et des mesures d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec et toujours à l'écart des sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

29/06/2018 FR (français) 4/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE (123-92-2) | | |
|---|-------------------------|--|
| UE | Nom local | Isopentylacetate |
| UE | IOELV TWA (mg/m³) | 270 mg/m³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 50 ppm |
| UE | IOELV STEL (mg/m³) | 540 mg/m³ |
| UE | IOELV STEL (ppm) | 100 ppm |
| UE | Référence réglementaire | COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC |
| France | Nom local | Acétate d'isopentyle |
| France | VME (mg/m³) | 270 mg/m³ |
| France | VME (ppm) | 50 ppm |
| France | VLE(mg/m³) | 540 mg/m³ |
| France | VLE (ppm) | 100 ppm |
| France | Note (FR) | Valeurs règlementaires contraignantes |
| France | Référence réglementaire | Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016) |

| Scentend Oil Air Freshener - Vanialla 1 | |
|--|------------------------|
| DNEL/DMEL (informations complémentaires) | |
| Dose Dérivée Sans Effet (DNEL) | Non applicable |
| PNEC (informations complémentaires) | |
| Prévisions de Concentration Sans Efffet (PNEC) | Non prédite à ce jour. |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate, spécifiquement dans les espaces confinés.

Protection oculaire : Verres de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants imperméables et/ou des vêtements si nécessaires pour prévenir tout contact

avec le produit.

Protection des voies respiratoires

Aucune requise dans les conditions normales d'utilisation.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires appropriés et homologués.

29/06/2018 FR (français) 5/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Caractéristique.

Odeur : Vanille.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 73,4 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,9099

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire

29/06/2018 FR (français) 6/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune reaction dngereuse connue dans les conditions normales d'utilisation. Garder à l'écart des agents oxydants et des acides forts ou des matières alcalines.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur, les flammes et les étincelles. Les températures extrêmes et les rayons solaires direct.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions apportant une combustion incomplète, des gaz dangereux produits peuvent être constitués de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Toxicité aiguë : Les dangers pour la santé sont évalués en fonction des composants de cette composition de

parfum et de leurs concentrations.

Ce mélange n'a pas été soumise à des tests toxicologiques en tant que tel mais a été préparé

avec des listes toxicologiques vérifiées.

Les dangers pour la santé sont évalués sur la base des ingrédients dans la composition de ce

parfum et de leurs concentrations.

Ce mélange n'a pas été sujet à des test toxicologiques dans son ensemble, mais a été préparé

avec des listes toxicologiques validées.

Dans le respect des difficultés actuelles d'évaluation toxicologique standard permettant de réaliser les dangers potentiels pour la santé qui peuvent être affectés individuellement ou de manière imprévisible, ce mélange doit être considéré et manipulé en toute sécurité, comme si il indiquait des dangers pour la santé et traité en prenant en compte toutes les précautions

possibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

29/06/2018 FR (français) 7/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 Version: 1.00

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Informations sur le perturbateur endocrinien :

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

29/06/2018 FR (français) 8/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux exigences réglementaires locales. Ne devrait pas être relargué

dans l'environnement.

Emballages souillés : Les emballages vides devraient être mis à disposition d'un site aggréé

pour le recyclage ou l'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

 ${\sf Classe}(s) \ {\sf de} \ {\sf danger} \ {\sf pour} \ {\sf le} \ {\sf transport} \ ({\sf IMDG}) \qquad : \ {\sf Non} \ {\sf applicable}$

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

29/06/2018 FR (français) 9/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions indiquées aux points 5, 6, 7 et 8 ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Réglementations UE

Ne contient pas de substance ayant de restrictions selon l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |

29/06/2018 FR (français) 10/11

Scented Oil Air Freshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/06/2018 : Version: 1.00

| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
|---------------|--|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH208 | Contient Allyl-3cyclohexylpropionate, D-Limonène; (R)-p-Mentha-1,8-diene, Alcool méthoxybenyle. Peut produire une réaction allergique. |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

29/06/2018 FR (français) 11/11